



# Vos nageurs sauveteurs

## Section Nord Vaudois



## Règlement

### Préambule

La section Nord Vaudois à Yverdon est une association à but non-lucratif, gérée par un comité de bénévoles. En s'inscrivant aux cours, aux formations ou à nos événements les participants s'engagent à respecter ce règlement.

### Absence d'un participant à un cours

Les leçons manquées par le participant ne sont pas remplacées ni remboursées. Pour des absences imprévues et de courte durée, merci de prévenir le secrétariat.

En cas de maladie ou d'accident, sur présentation d'un certificat médical nous remboursons le module qui a été payé, merci de prévenir le formateur.

### IMPORTANT

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance-accidents. La section décline toute responsabilité en cas d'accident et/ou de vol ! Et n'assure pas la surveillance des participants en dehors de nos activités aquatiques.

Tout comportement nuisant au bon déroulement des cours dans l'eau, des initiations aux bains froids ainsi que dans la salle de théorie sera sanctionné par un renvoi immédiat du cours sans remboursement, ni indemnité.

En cas de casse du matériel ou des locaux mis à disposition des participants, nous vous facturerons la réparation ou le remplacement de celui-ci.

En cas d'annulation tardive de votre inscription ou d'absence non justifiée, un montant de CHF 90.- sera facturé.